

les dossiers d'adoption sont maintenant ouverts

Le gouvernement McGuinty ouvre les dossiers pour la première fois depuis 1927

NOUVELLESLe 1^{er} juin 2009

À compter d'aujourd'hui, les personnes adoptées adultes et leurs pères et mères de sang peuvent obtenir plus de renseignements au sujet de leur passé.

Le gouvernement de l'Ontario facilite la tâche au grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens qui sont à la recherche d'information sur des membres de leur famille de sang. La *Loi de 2008 sur l'accès aux dossiers d'adoption* autorise les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang à accéder aux renseignements qui se trouvent dans des documents d'adoption précédemment scellés. Les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang peuvent aussi protéger leur vie privée en enregistrant un veto sur la divulgation ou un avis de non-communication.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec [ServiceOntario](#) pour demander des renseignements tirés de leurs dossiers de naissance et d'adoption. Ce service est gratuit.

CITATIONS

« Nombreux sont les gens qui s'intéressent à leurs origines. Certains, par exemple, dressent leur arbre généalogique. Les personnes adoptées et leurs pères et mères de sang ne font pas exception. Ils veulent connaître leur passé, ou savoir ce qui est arrivé à leurs enfants, selon le cas. En ouvrant les dossiers d'adoption de l'Ontario, nous aidons ces gens à reconstituer leur histoire ou celle de leurs enfants tout en protégeant leur vie privée. »

— [Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires](#)

« Depuis des années, les personnes adoptées et leurs pères et mères de sang ont besoin de renseignements personnels et familiaux provenant de leurs dossiers de naissance et d'adoption. Désormais, grâce à la loi adoptée par le gouvernement de l'Ontario, il leur sera enfin possible d'obtenir ces renseignements. »

— Wendy Rowney, Coalition for Open Adoption Records

FAITS EN BREF

- Environ 250 000 ordonnances d'adoption ont été enregistrées en Ontario depuis 1921.

- Depuis 1979, environ 75 000 Ontariennes et Ontariens ont fait savoir au gouvernement provincial qu'ils tentaient de trouver des membres de leur famille de sang.
- L'Ontario est la cinquième province canadienne à ouvrir ses dossiers d'adoption. La [Colombie-Britannique](#), l'[Alberta](#), le [Manitoba](#) et [Terre-Neuve et Labrador](#) ont déjà ouvert leurs dossiers, à l'instar du [Royaume-Uni](#) et de l'État australien de la [Nouvelle-Galles-du-Sud](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez les [renseignements sur l'adoption](#) qui sont disponibles et comment les obtenir.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'adoption, veuillez consulter le site du [ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse](#).